

**ECONOMIC COMMUNITY  
OF WEST AFRICAN STATES**

**COMUNIDADE ECONÓMICA  
DOS ESTADOS DA ÁFRICA  
OCIDENTAL**



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST**

**ECW/CM/LXXXIII**

Original: Anglais

**QUATRE-VINGT-TROISIEME SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**


Abuja, 17 - 19 décembre 2019

---

**RAPPORT FINAL**

---

Commission de la CEDEAO  
Abuja, Décembre 2019



## **INTRODUCTION**

1. La quatre-vingt-troisième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO s'est tenue du 17 au 19 décembre 2019 à Abuja, en République fédérale du Nigeria. La réunion, à laquelle ont participé les ministres chargés des affaires de la CEDEAO et les ministres des Finances, a été présidée par S.E.M. Kalla Ankourao, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'Extérieur de la République du Niger.

2. Etaient représentés les Etats membres suivants :

- la République du Bénin ;
- le Burkina Faso ;
- la République de Cabo Verde ;
- la République de Côte d'Ivoire ;
- la République de Gambie ;
- la République du Ghana ;
- la République de Guinée ;
- la République de Guinée-Bissau ;
- la République du Libéria ;
- la République du Mali ;
- la République du Niger ;
- la République Fédérale du Nigeria ;
- la République du Sénégal ;
- la République de Sierra Léone ;
- la République Togolaise.

3. Les Institutions et Agences spécialisées suivantes de la CEDEAO étaient également représentées :

- la Commission de la CEDEAO ;
- le Parlement de la CEDEAO ;
- la Cour de Justice de la Communauté ;
- l'Organisation ouest africaine de la Santé (OOAS) ;
- le Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
- la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ;
- le Bureau de l'Auditeur général (BAG) ;
- l'Autorité régionale de la concurrence de la CEDEAO (ARCC) ;
- l'Agence Monétaire de la CEDEAO (AMAO) ;
- l'Institut Monétaire de la CEDEAO (IMAO) ;

4. Le Comité d'Audit du Conseil a également participé à la réunion.

5. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

### **I. CEREMONIE D'OUVERTURE**

6. Dans son allocution, le ministre représentant le pays hôte, S.E Zubairu Dada, Ministre délégué aux Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la 83<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil

des ministres de la CEDEAO. Il les a tous remerciés pour leur soutien continu en faveur de la réalisation de l'objectif d'intégration économique de la Communauté.

7. Par ailleurs, S.E. Zubairu Dada a souligné l'importance de la session de fin d'année, qui sert de forum pour l'examen de diverses thématiques, ainsi que du budget de la Communauté pour l'exercice suivant.

8. Il a par conséquent invité l'ensemble des participants à procéder, sans passion, à un examen de tous les points inscrits à l'ordre du jour, en vue de la formulation de recommandations propres à guider les décisions de la Conférence, à l'heure où l'on s'achemine vers une CEDEAO des peuples. Il a terminé son allocution en souhaitant aux participants des délibérations fructueuses

9. Dans son allocution de bienvenue, le Président de la Commission de la CEDEAO, S.E.M. Jean-Claude Kassi BROU, a exprimé sa sincère gratitude au Gouvernement de la République fédérale du Nigeria pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité accordée aux membres du Conseil des ministres, ainsi que les excellentes facilités mises à disposition afin d'assurer le bon déroulement des travaux.

10. Il s'est réjoui de la forte participation enregistrée à cette session, qui est le reflet de l'engagement des Etats membres en faveur de la réussite de l'intégration régionale. Il les a également remerciés pour le soutien constant apporté aux Institutions de la CEDEAO, en vue de leur permettre de s'acquitter des missions qui leur sont assignées.

11. Le Président BROU a présentés dans leurs grandes lignes les principaux points à examiner au cours des travaux, notamment, l'état de mise en œuvre des chantiers confiés par le Sommet et le Conseil, le projet de budget 2020 de la Communauté adopté par le Comité de l'Administration et des Finances, les rapports portant sur les différents programmes de la communauté, ceux du Comité d'Audit et de l'Auditeur Général, ainsi que la question du financement du Plan d'action de lutte contre le terrorisme.

12. Enfin, il a souhaité aux membres du Conseil plein succès dans leurs travaux.

13. Prenant la parole à son tour, le Président du Conseil, SEM. Kalla Ankourao, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur de la République du Niger, a transmis au Conseil les salutations de Son Excellence ISSOUFOU Mahamadou, Président de la République du Niger et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Il a également exprimé ses remerciements au gouvernement et au peuple nigériens, pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux délégations, puis a félicité la Commission de la CEDEAO pour les excellentes facilités mises à disposition afin d'assurer le bon déroulement des travaux.

14. SEM. Ankourao a rappelé les sujets importants abordés durant la 43<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO tenue la veille,



relatifs à la paix, à la sécurité et au renforcement de la démocratie au sein de la CEDEAO. Il a noté en particulier l'examen et l'adoption du plan d'action de la lutte contre le terrorisme, dont le projet de financement sera soumis au Conseil des Ministres.

15. Le Président du Conseil a ensuite invité les membres du Conseil à procéder, dans un esprit de coopération et avec l'impartialité requise, à l'examen des documents qui leur sont soumis ainsi que des recommandations formulées, en vue de prendre des décisions éclairées, allant dans le sens du développement de la Communauté.

16. Enfin, il a déclaré ouverte la 83<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres et a souhaité à l'ensemble des membres du Conseil des délibérations fructueuses et constructives.

17. Le texte intégral des discours est joint au présent rapport.

## **II. ELECTION DU BUREAU**

18. Le bureau suivant a été complété :

- Président - République du Niger;
- Vice-Président - République de Guinée
- Rapporteurs - République de Guinée Bissau  
- République de Sierra Leone

## **III. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DE PROGRAMME DE TRAVAIL**

19. L'Ordre du jour suivant a été adopté:

### **I. CEREMONIE D'OUVERTURE**

- Mot de bienvenue du Ministre du pays hôte, S.E. l'Ambassadeur Zubairu DADA, Ministre délégué aux Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria
- Allocution de S.E.M. Jean-Claude Kassi BROU, Président de la Commission de la CEDEAO
- Discours d'ouverture du Président du Conseil, S.E.M. Kalla ANKOURAO, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur
- Photo de famille

### **II. FIN DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE**

- Informations pratiques

### **III. SEANCE A HUIS CLOS**



- Ouverture des travaux par le Président du Conseil
- Election du Bureau
- Adoption des projets d'Ordre du Jour et de Programme de travail

### **POINTS POUR DECISION**

1. Présentation et examen du Rapport annuel 2019 du Président de la Commission de la CEDEAO sur l'état de la Communauté
2. Présentation de la situation financière de la Communauté
3. Présentation et examen du Rapport intérimaire 2019 de l'Auditeur Général
4. Présentation et examen d'un mémorandum portant sur la fermeture des frontières aux marchandises entre la République fédérale du Nigeria et la République du Bénin et entre la République fédérale du Nigeria et la République du Niger
5. Présentation et examen d'un compte rendu sur l'état d'avancement des tâches assignées par la 82<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil
6. Présentation et examen du Rapport de la 37<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Audit
7. Présentation et examen d'un Mémorandum relatif au financement du Plan d'Action de la CEDEAO sur la sécurité régionale
8. Présentation et examen du Rapport final de la 26<sup>ème</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances
9. Présentation et examen du projet d'Ordre du jour de la 56<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO

### **POINTS POUR APPROBATION**

10. Présentation du rapport de la 4<sup>ème</sup> réunion des Ministres en charge du Travail et de l'Emploi de la CEDEAO (Abuja, 19 juillet 2019) sur :
  - i. le Programme régional de la CEDEAO pour le travail décent ;
  - ii. la Directive relative à des normes minimales en vue de l'harmonisation des législations du travail dans l'espace CEDEAO.
11. Présentation du rapport de la 16<sup>ème</sup> réunion des Ministres de la CEDEAO en charge des Postes et des Télécommunications/ TIC (Ouagadougou, le 4 octobre 2019) sur :
  - i. la Politique de la CEDEAO en matière d'accessibilité aux TIC par les personnes handicapées ;
  - ii. les lignes directrices sur l'analyse et la régulation du marché des TIC.

12. Présentation du rapport de la 1<sup>ère</sup> réunion des Ministres en charge des Hydrocarbures de la CEDEAO sur :
  - i. la Politique de Développement des hydrocarbures de la CEDEAO et sa matrice de mise en œuvre ;
  - ii. le Programme régional de facilitation de l'approvisionnement en produits pétroliers dans l'espace CEDEAO
13. Présentation du rapport de la 6<sup>ème</sup> réunion des Ministres en charge de la Culture de la CEDEAO sur :
  - i. la Politique culturelle de la CEDEAO ;
  - ii. le Plan d'Action sur le retour des biens culturels.
14. Présentation du rapport de la 5<sup>ème</sup> réunion des Ministres des Finances sur le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO
15. Présentation d'un Mémoire sur le rapport de la 10<sup>ème</sup> réunion des Ministres du Commerce sur la concession tarifaire de l'offre d'accès au marché de la CEDEAO pour la Zone de Libre Echange continentale africaine (ZLECA).
16. Présentation d'une Résolution sur les Documents Techniques Communs Harmonisés (DTCH) pour l'enregistrement des médicaments à usage humain dans l'espace CEDEAO
17. Présentation d'une Résolution sur l'inclusion de la Stratégie de transition de la lutte contre le paludisme à la pré-élimination dans les plans nationaux de développement
18. Présentation du rapport de la 21<sup>ème</sup> réunion du Comité ministériel du GIABA (CMG) ;

#### **POINTS POUR INFORMATION**

19. Présentation et examen d'un Mémoire sur l'opérationnalisation de la Radio régionale de la CEDEAO
20. Présentation et examen d'un Mémoire relatif aux candidatures présentées par les Etats membres à des postes au sein d'organisations régionales et internationales
21. Présentation des Rapports des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> Assemblées ordinaires des Ministres de la Santé de la CEDEAO
22. Divers.
23. Adoption du Rapport
24. Motion de remerciements
25. Cérémonie de clôture.

## IV. RESULTATS DES TRAVAUX

### POINTS POUR DECISION

#### **Point 1: Présentation et examen du Rapport annuel 2019 du Président de la Commission de la CEDEAO sur l'état de la Communauté**

20. Le rapport annuel 2019 a été présenté par le Président de la Commission de la CEDEAO, S.E.M Jean-Claude Kassi BROU. Le rapport fournit un compte rendu complet de l'évolution de la situation socio-économique aux niveaux mondial, africain et de la CEDEAO et met en évidence les activités mises en œuvre par les différentes institutions de la CEDEAO en 2019.

21. Le Produit Intérieur Brut (PIB) de la Région, pour l'année 2019, devrait augmenter de 3,3%, soit 0,3 point de pourcentage par rapport à 2018. Le taux de croissance moyen de la CEDEAO de 3,3% est supérieur à la moyenne continentale africaine de 3,0% pour 2019. Parmi les principales sources de croissance en 2019 figurent l'amélioration de la production agricole et les investissements dans les infrastructures.

22. Cependant, l'un des défis majeurs auxquels est confrontée la sous-région de la CEDEAO est l'insécurité, caractérisée par des attaques terroristes dans certains États membres et une exacerbation des conflits intercommunautaires, notamment des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Afin de relever ce défi, les États membres, à l'issue du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat sur la lutte contre le terrorisme tenu à Ouagadougou, Burkina Faso, le 14 septembre 2019, ont défini un plan d'action commun de sécurité comportant huit domaines stratégiques clés et décidé de mobiliser auprès des États membres de la CEDEAO un montant d'un milliard de dollars (1 milliard de dollars US). Le rapport met également en lumière la question de la fermeture aux marchandises par le Nigéria de ses frontières avec le Bénin et le Niger et les difficultés connexes liées à la libre circulation des biens.

23. En outre, le rapport note que dans le souci d'aider les États Membres à mettre en œuvre des politiques économiques visant à la diversification et la transformation structurelle des économies, et la consolidation de leurs acquis, la CEDEAO a mis en œuvre un certain nombre de programmes et de projets dans différents domaines. Sur le plan économique, les transformations comprennent notamment l'accélération du processus d'intégration monétaire et du développement des infrastructures, ainsi que la formulation et la mise en œuvre de politiques sectorielles de développement. Sur le plan politique, la Région enregistre une amélioration de la gouvernance et un renforcement de l'état de droit, avec l'organisation réussie des élections présidentielles et législatives au Bénin, en Guinée-Bissau, au Nigeria et au Sénégal. Au plan social, la CEDEAO a intensifié ses actions en faveur des groupes vulnérables de la société, par la mise en œuvre de programmes au profit des femmes et des jeunes.

24. Le rapport exhorte les États membres à veiller au respect des dispositions de tous les instruments juridiques de la CEDEAO, notamment le Traité, les protocoles,

les directives, les règlements et les décisions, en vue de renforcer la coopération et l'intégration régionales en Afrique de l'Ouest.

25. Suite à des discussions approfondies, le Conseil a remercié et félicité le Président pour la qualité de sa présentation et a formulé les observations et recommandations suivantes :

- i. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement demeurent saisis de la question du programme de la monnaie unique de la CEDEAO, avec l'assistance des Ministres des Finances et des Gouverneurs des Banques Centrales ;
- ii. Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre des activités prévues dans la feuille de route du programme de la monnaie unique, notamment en ce qui concerne le nom et le symbole de la monnaie, le modèle de la banque centrale, le cadre de la politique monétaire ainsi que l'harmonisation des cadres de finances publiques et des méthodes et pratiques statistiques au sein de la région ;
- iii. Le niveau du commerce intra-régional est faible et repose en grande partie sur les produits primaires ou les matières premières en raison du faible niveau d'industrialisation dans la région ;
- iv. La nécessité d'accélérer la mise en œuvre du corridor Praia-Dakar-Abidjan, notamment la ratification du traité par les États membres concernés ;
- v. L'invitation aux États membres, qui ne l'ont pas encore fait, de transmettre à la Commission de la CEDEAO leurs commentaires sur les termes de référence de l'étude de faisabilité concernant la ré-adhésion de la Mauritanie et l'adhésion du Maroc comme membres de la CEDEAO ainsi que l'octroi à la Tunisie du statut d'observateur ;
- vi. S'agissant de la libre circulation des personnes, la carte d'identité biométrique n'est opérationnelle que dans quatre (4) États membres, à savoir : le Bénin, le Ghana, la Guinée-Bissau et le Sénégal. La Commission est invitée à soumettre à la prochaine session ordinaire du Conseil des orientations pour l'harmonisation de la carte d'identité biométrique de la CEDEAO et le permis de conduire.
- vii. En ce qui concerne la fermeture de la frontière aux marchandises entre le Nigéria et le Bénin, d'une part, et entre le Nigéria et le Niger, d'autre part, il est nécessaire de garantir la pleine application des dispositions du Protocole sur la libre circulation des personnes et des biens ;
- viii. Il est nécessaire d'accélérer la numérisation des systèmes et des processus dans l'ensemble des institutions et agences de la CEDEAO en vue d'accroître leur efficacité.
- ix. La mise en œuvre du Programme communautaire de développement (PCD), en tant que programme structurant, devrait être accélérée afin de renforcer la compétitivité des économies de la Région.



## Point 2 : Présentation de la situation financière de la Communauté

26. La Commissaire aux Finances a rappelé que la 81<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil, tenue les 14 et 15 décembre 2018 à Abuja, a examiné et approuvé, sur recommandation du Comité de l'Administration et des Finances, un budget s'élevant à 381.612.734 UC pour l'exercice 2019. Ce budget, équilibré en recettes et dépenses, se compose des éléments suivants :

**TABLEAU 1 : BUDGET APPROUVÉ EN 2019 : RECETTES**

CHAPITRE	MONTANT (UC)	%
<b>RECETTES</b>		
Prélèvement communautaire	202.870.316	53,2%
Réserves	4.357.366	1,1%
Arriérés de prélèvement communautaire	60.894.454	16,0%
Arriérés de contribution	1.768.710	0,5%
Autres recettes	198.773	0,1%
Financement extérieur	111.523.115	29,2%
<b>Total</b>	<b>381.612.734</b>	<b>100,0%</b>

27. Au 30 novembre 2019, la Communauté a enregistré, toutes sources confondues, des recettes d'un montant total de 163.701.806 UC, soit 43 % de la dotation prévue à ce titre. Sur ce montant, 84.302.304 UC provenaient du Prélèvement communautaire, soit 42 % des prévisions pour ce poste de recettes. Les Réserves ont fait l'objet d'une utilisation à hauteur de 100 % ; les Arriérés au titre du prélèvement communautaire ont enregistré un taux d'exécution de 91 % et les Arriérés de contribution ont réalisé un taux de 33%. Pour les Autres Recettes, il a été enregistré un montant de 41.074 UC, soit 20,7% des prévisions tandis que pour les Financements extérieurs, il a été enregistré un total 18.906.254 UC, représentant 17% du budget approuvé à ce titre. D'autre part, les dépenses effectuées par la Communauté au 30 novembre 2019 se chiffraient à 125.135.057 UC, soit un taux d'exécution budgétaire de 33 %.

28. Au cours de l'année, plusieurs activités/initiatives clés ont été mises en place pour assurer une gestion prudente, efficace et efficiente des ressources financières de la Communauté. Les activités/initiatives comprennent ce qui suit :

- Poursuite de l'application des mesures de réduction des coûts ;
- Missions techniques dans les États membres sur le recouvrement du prélèvement communautaire ;
- Missions de contrôle auprès des institutions, agences et bureaux de la Communauté ;
- Création d'un Comité interinstitutionnel des responsables des finances ;
- Mise en oeuvre du Règlement financier révisé et du Manuel de procédures comptables.

29. L'exécution du budget 2019 de la Communauté s'est également heurtée à plusieurs difficultés, notamment :

- Des retards dans le dépôt du produit du prélèvement communautaire sur le compte ouvert à cet effet à la date d'échéance ;
- La violation persistante et sous diverses formes des dispositions du Protocole sur le prélèvement communautaire ;
- Des difficultés d'externalisation du produit du prélèvement de certains États Membres ;
- Le problème de sous-effectif au sein de la direction des Finances.

30. A la suite de débats approfondis consacrés à situation financière de la communauté, le Conseil a exprimé sa préoccupation face aux faibles résultats obtenus dans la mobilisation des ressources du prélèvement communautaire. En conséquence, le Conseil exhorte la Commission à intensifier ses efforts de recouvrement des produits du prélèvement communautaire. Egalement le Conseil encourage les États membres à collecter et verser les ressources du Prélèvement Communautaire, conformément aux dispositions du Protocole.

### **Point 3 : Présentation et examen du Rapport intérimaire 2019 de l'Auditeur Général**

31. En application du Règlement C/REG.17/2017 portant création du Bureau de l'Auditeur Général (BAG), l'Auditeur Général a présenté à la 83<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres, le rapport intérimaire 2019. La partie "A" présente le résumé des audits et des missions de vérification effectuées au cours de la période sous revue. À la fin de la période, toutes les institutions et tous les bureaux de représentation du Président avaient fait l'objet d'un audit ou d'une inspection. Dans l'ensemble, le contexte des risques découlant de ces activités d'audit présentait un environnement de contrôle qui nécessitait des mesures correctives immédiates.

32. Il est apparu que, malgré les sérieuses contraintes d'effectifs auxquelles le BAG a dû faire face, il a dépassé tous ses objectifs en matière de performance, en faisant recours à de nouvelles sources de dotation en personnel, notamment l'emprunt d'agents à l'Association des Institutions supérieures d'audit dont le BAG a dirigé la création, ainsi qu'à d'autres institutions pertinentes en vue de renforcer les capacités du personnel essentiel. Le rapport indiquait également que plus d'un an après que le Conseil ait instruit le Management de recruter, à titre exceptionnel, du personnel pour le BAG, aucune mesure n'a encore été prise à cet égard.

33. La partie B du rapport livre des informations détaillées sur les recettes et les dépenses prévues au budget, ainsi que sur la performance réelle en matière de mobilisation des recettes par rapport aux prévisions budgétaires. La mobilisation des fonds extérieurs a eu une importance particulière, car il est apparu que des apports potentiellement plus importants pourraient être reçus et directement gérés par la CEDEAO si elle passe avec succès l'évaluation des 7 piliers exigée par l'Union européenne.

34. En conséquence, ces fonds sont actuellement gérés par des agences d'exécution, entraînant d'importants frais de gestion pour la Communauté. Bien que la performance réelle par rapport au budget paraisse théoriquement très faible, les

résultats obtenus par rapport aux ressources réelles perçues ont été meilleurs, avec un taux d'absorption global de 74 %, ce qui indique que la faible absorption globale était davantage due à la rareté des ressources qu'à la capacité du Management à assumer ses fonctions.

35. Le rapport a également démontré la corrélation inverse qui existe actuellement entre les dépenses administratives et les dépenses de programmes, conformément à la directive du Conseil. Pendant que les dépenses administratives diminuent régulièrement, les ressources consacrées aux programmes enregistrent une hausse sur la période allant de janvier 2014 à juin 2019 couverte par l'analyse, une tendance attribuée aux mesures pragmatiques de réduction des coûts introduites par le Management.

36. La question de la représentation du personnel par État membre a également été abordée dans le rapport, avec des points concernant l'équilibre entre les sexes, l'analyse des données relatives à l'âge du personnel et le nombre important d'agents contractuels par rapport au personnel permanent. Une attention particulière a été portée également sur le déséquilibre du ratio hommes/femmes de 71/29 qui met en évidence la nécessité d'une politique d'intégration du genre.

37. L'analyse des effectifs de la CEDEAO laisse apparaître que la proportion des agents entre 20 et 29 ans n'est qu'environ 2,5%.". Cette situation, note le rapport, ne semble pas refléter le véritable défi du chômage des jeunes dans la sous-région ; elle relève la nécessité de mettre en place des cadres politiques destinés à corriger ce déséquilibre.

38. Le Conseil a examiné et approuvé les recommandations suivantes, formulées par l'Auditeur général :

- a. Il conviendra, dans toutes les institutions de la CEDEAO, de veiller au strict respect de l'ensemble des dispositions de lois, des directives et des règlements de la Communauté;
- b. Il conviendra également de veiller à ce que l'ensemble des textes juridiques (actes additionnels, décisions, directives et règlements) adoptés) soient publiés, dans les journaux officiels des États membres et de la Communauté avant leur entrée en vigueur/ mise en œuvre ;
- c. Des dispositions devront être prises afin d'assurer le recrutement du personnel requis pour le Bureau de l'Auditeur général, avant la fin du mois de juin 2020 ;
- d. Des mesures nécessaires devront être mises en œuvre afin d'accélérer le recrutement du personnel requis au sein des départements des Finances, de l'Administration générale et des Ressources humaines, pour assurer le transfert des fonctions de contrôle au management, par le biais du système ECOLink ;
- e. Mettre en place un cadre politique destiné à corriger les déséquilibres en matière d'emploi des jeunes.

- f. Une équipe de projet devant travailler avec le BAG pour le transfert sans heurt des fonctions de contrôle devra être mise en place. Le tableau complet de délégation de pouvoirs devra être établi, en ce qui concerne la répartition des rôles sur ECOLink et la mise en œuvre du module Gouvernance, Risques et Conformité (GRC) d'ECOLink devra être assurée les plus brefs délais ;
- g. Il conviendra, par ailleurs, de veiller à rétablir l'indemnité de responsabilité au profit du personnel comptable contractuel et procéder au paiement des arriérés à ce titre, à compter de la date de suspension.

**Point 4: Présentation et examen d'un mémorandum sur la fermeture des frontières à la circulation de biens entre la République fédérale du Nigéria et la République du Bénin ainsi qu'entre la République fédérale du Nigéria et la République du Niger**

39. La Commission a présenté ce mémorandum pour informer le Conseil de la décision de la République fédérale du Nigéria de fermer ses frontières terrestres avec les pays voisins, pour ce qui concerne la circulation de biens, à compter du 20 août 2019, ainsi que de la tenue d'une réunion tripartite au niveau ministériel (Bénin, Niger et Nigéria), le 14 novembre 2019.

40. En réponse à la fermeture de la frontière à la circulation de marchandises, le Président de la Commission a consulté le Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et d'autres Chefs d'État sur cette question sensible. En outre, conformément aux instructions du Président de la Commission, la Task Force sur Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO a rendu visite aux autorités de la République fédérale du Nigéria, de la République du Bénin et de la République du Niger respectivement les 28 octobre 2019, 30 octobre 2019 et 04 novembre 2019. L'objectif des missions a été de comprendre les raisons de la fermeture de la frontière et de rechercher conjointement des moyens de répondre aux préoccupations du Nigéria dans le cadre du programme d'intégration de la CEDEAO.

41. En conclusion, la Commission a invité le Conseil à examiner les recommandations ci-après pour soumission à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement:

- i. Appeler les États membres à se conformer strictement aux dispositions du Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens ;
- ii. Appeler à la réouverture des frontières aux produits du cru et aux marchandises agréées dans le cadre du SLE ;
- iii. Féliciter le Bénin, le Niger et le Nigéria pour le dialogue en cours et les encourager à poursuivre les concertations en vue de parvenir rapidement à une solution durable acceptable par toutes les parties, conformément aux protocoles pertinents de la CEDEAO ;

- iv. Instruire la Commission de la CEDEAO de poursuivre la coordination, la sensibilisation et la formation des administrations douanières des États membres en vue d'une mise en œuvre efficace des instruments pertinents de facilitation des échanges.

42. Suite à des discussions approfondies sur le mémorandum, le Conseil a pris acte des travaux du Comité tripartite ministériel en vue de trouver une solution durable à cette situation. Le Conseil a également proposé de solliciter S.E.M. Roch Marc Christian Kaboré, Président du Faso et champion de la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation, dans son rôle de facilitateur, pour organiser une réunion d'ici à fin janvier 2020 avec les pays de la Task force (Bénin, Côte d'Ivoire Ghana, Niger et Nigeria) à l'effet d'évaluer la situation.

**Point 5: Présentation et examen de l'état d'avancement des tâches assignées par la 82<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil**

43. La Commission a présenté un rapport sur l'état d'avancement des vingt-six (26) tâches assignées aux Institutions de la CEDEAO par le Conseil des Ministres, lors de sa 82<sup>ème</sup> session ordinaire, tenue à Abuja du 25 au 27 juin 2019.

44. Sept (7) de ces tâches ont été entièrement exécutées au cours des six derniers mois. Il s'agit des suivantes :

- i. l'organisation d'une session extraordinaire du Conseil des Ministres consacrée au rapport sur l'audit judiciaire ;
- ii. l'application de la mesure de limitation du mandat des représentants de la CEDEAO dans les Etats membres et au sein d'organisations internationales ;
- iii. le respect des dispositions du Règlement du personnel, en ce qui concerne les délais de notification des agents contractuels, pour éviter de se trouver dans l'obligation de proroger leurs contrats, à l'expiration ;
- iv. Elaborer de manière plus détaillée le mémorandum relatif au détachement de fonctionnaires de la Communauté auprès des Etats membres, évoqué dans le projet de Règlement du personnel révisé devant être présenté au Comité de l'Administration et des Finances (CAF) en juin 2020;
- v. Assurer la mise en application de la Directive issue de la 80<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil, plaçant le chef d'Etat-major de la Force en attente de la CEDEAO sous l'autorité directe du Commissaire aux Affaires politiques, Paix et Sécurité ;
- vi. Assurer la mise en oeuvre des recommandations de la 25<sup>ème</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances (CAF);



- vii. Veiller à l'alignement de la recommandation contenue au paragraphe 63(d) du rapport du CAF sur les dispositions de l'article 12 du Règlement du personnel actuel de la CEDEAO.

45. S'agissant des tâches dont l'exécution n'est pas encore achevée, elles sont au nombre de dix-neuf et leur taux d'exécution varie entre 45 et 88 pour cent ; elles concernent notamment les ressources humaines, le prélèvement communautaire, la lutte contre la drogue, l'audit judiciaire et le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC).

46. A la suite de la présentation, le Conseil a pris acte du rapport et a instamment demandé aux Institutions de la Communauté de veiller à la réalisation complète des tâches en suspens.

#### **Point 6 : Présentation et examen du Rapport de la 37<sup>e</sup> Réunion du Comité d'audit**

47. Le Président du Comité d'audit, M. Mongo Aharh-Kpessou, a présenté au Conseil le rapport de la 37<sup>ème</sup> réunion dudit Comité, essentiellement axé sur les points suivants :

- i. Le rapport intérimaire 2019 de l'Auditeur général au Conseil des ministres ;
- ii. L'état de mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports du Bureau de l'Auditeur général (BAG) ;
- iii. Les constatations des audits et inspections du BAG ;
- iv. L'état de mise en œuvre des recommandations contenues dans les lettres de recommandation sur les États financiers 2016 et 2017 des institutions et agences de la CEDEAO ;
- v. Les états financiers 2018 de la Commission et des autres institutions.

48. Le Comité d'audit a par la suite soumis au Conseil pour adoption, les recommandations suivantes :

- a) Approuver les états financiers 2018 de toutes les institutions et agences de la CEDEAO, à l'exception de ceux, non encore finalisés, de l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC) ;
- b) Prendre note des rapports d'audit et d'inspection du Bureau de l'Auditeur général et demander aux institutions et agences de poursuivre la mise en œuvre des recommandations qui y sont contenues. Il s'agit notamment de la formation du personnel, du déploiement et de l'utilisation efficace du Système ECOLink et de la formation IPSAS de tous les comptables des institutions et agences de la CEDEAO ;
- c) Instruire la Commission de proposer au Conseil des politiques et stratégies en matière de planification de la gestion des ressources humaines, en mettant particulièrement l'accent sur le recrutement de jeunes hommes et de jeunes

femmes en vue de réorienter progressivement l'équilibre d'âge du personnel de la Communauté vers une tranche d'âge plus jeune et de résoudre le problème de sous-effectif, en particulier de femmes, dans toutes les institutions et agences de la CEDEAO ;

- d) Instruire le Management de la Commission de recruter du personnel pour le Bureau de l'Auditeur général avant la fin juin 2020 ;
- e) Instruire le Management de la Commission d'accélérer le recrutement du personnel essentiel pour les services des Finances, de l'Administration générale et des Ressources humaines, afin de faciliter le transfert de la fonction de contrôle à la gestion via le Système ECOLink.

49. Le Conseil a félicité le Comité d'audit pour la qualité de la présentation, puis a approuvé le rapport, ainsi que les recommandations qu'il contient.

#### **Point 7: Présentation et Examen d'un Mémoire sur le Financement du Plan d'Action de la CEDEAO pour la Sécurité régionale**

50. La Commission a présenté un mémoire sur le financement du Plan d'action quinquennal de la CEDEAO pour l'Eradication du Terrorisme dans la Région (2020-2024). Il s'agissait d'une des tâches assignées par la Conférence lors de sa session extraordinaire sur la sécurité tenue à Ouagadougou, le 14 septembre 2019. La Commission a proposé une contribution volontaire des États membres de la CEDEAO à hauteur de deux cent millions de dollars (200 millions de dollars EU) pour la première année de mise en œuvre du Plan d'Action (2020). Cette contribution inclut les 100 millions de dollars EU déjà mobilisés par l'UEMOA.

51. La Commission a également proposé une structure de gouvernance du plan d'action pour la sécurité régionale qui se compose d'un comité directeur et d'un comité de mise en œuvre. Les comités comprendraient des représentants des États membres, de la Commission de la CEDEAO et des observateurs de la Commission de l'UEMOA, de la Commission du Bassin du Lac Tchad et du G5 Sahel. Il a été proposé que les comités soient présidés par le pays qui exerce la présidence de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. S'agissant de la gestion du fonds, toutes les ressources financières devraient être mobilisées et déposées sur un compte spécial ouvert par la Commission de la CEDEAO, sous la supervision du Président de la Commission ; la commissaire aux finances devrait être chargée de la gestion opérationnelle dudit fonds.

52. . Le Conseil a invité la Commission à proposer une stratégie de mobilisation du reliquat financier pour la période 2021-2024 lors de sa prochaine session ordinaire. Le Conseil est invité à approuver la structure de gouvernance pour la mise en œuvre du Plan d'Action et la gestion du Fonds.

53. Suite aux débats intenses engagés après cette présentation, le Conseil a également décidé de soumettre le rapport à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour une décision.

## **Point 8 : Présentation et examen du Rapport final de la 26<sup>e</sup> Réunion du Comité de l'Administration et des Finances**

54. Le rapport final de la 26<sup>e</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances a été présenté par M. Boubacar Seyni, Président du Comité Administration et Finance, et Coordonnateur du Bureau national de la CEDEAO du Niger. Il couvrait les points suivants :

- ❖ Présentation et examen de l'état d'avancement des tâches assignées aux institutions communautaires par les 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> réunions du Comité de l'Administration et des Finances ;
- ❖ Présentation sur la situation financière de la Communauté ;
- ❖ Présentation et examen du rapport sur le prélèvement communautaire ;
- ❖ Présentation et examen de l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail 2019 à la fin septembre 2019 ;
- ❖ Présentation et examen du projet de budget consolidé 2020 des institutions de la CEDEAO ;
- ❖ Présentation d'un mémorandum sur le personnel contractuel et les agents occupant des postes en sureffectif (Agents permanents et contractuels) ;
- ❖ Présentation et examen d'un mémorandum et d'un plan d'action pour la sécurité régionale et son financement ;
- ❖ Lancement du site Web et du portail Web du Fonds de la CEDEAO pour la paix (FPC) pour les organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la paix et de la sécurité dans les États membres ;
- ❖ Présentation du rapport intérimaire 2019 de l'Auditeur Général.

55. À l'issue de ses discussions sur le rapport présenté, le Conseil a adopté toutes les recommandations qui y figuraient et décidé ce qui suit :

- Compte tenu de la précarité de la situation sécuritaire dans la région ainsi que des prochaines élections prévues en 2020, entre autres, le Président de la Commission devrait prendre des mesures en vue d'assurer le bon fonctionnement du Mécanisme d'alerte précoce ;
- La Commission et les autres institutions de la Communauté doivent veiller à la mise en œuvre intégrale et sans délai des directives du Conseil ;
- Les agents contractuels recrutés sur la base d'un processus de recrutement concurrentiel par la CEDEAO ou dans le cadre de projets financés par les partenaires techniques avec une clause d'absorption à la fin du projet et qui ont obtenu des évaluations de performance satisfaisantes doivent être engagés comme agents permanents en 2020, en fonction des postes disponibles dans l'organigramme ;
- La Commission doit veiller à ce que le rapport de l'audit des compétences du personnel soit présenté au Conseil lors de sa prochaine session ordinaire, afin de lui permettre de prendre une décision sur la levée du gel sur le recrutement ;



- Le Conseil a instruit la Commission de veiller au strict respect de sa directive antérieure selon laquelle, les documents de travail des réunions doivent être mis à la disposition des États membres au moins quinze (15) jours avant le début des réunions statutaires.

56. Enfin, le Conseil a approuvé le budget 2020 de la Communauté que présentent les tableaux ci-dessous :

**TABLEAU 2 : RÉSUMÉ DU BUDGET DES RECETTES 2020 DE LA COMMUNAUTÉ**

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	%
Prélèvement communautaire	220.953.098	220.953.098	0	0,0%
Arriérés du prélèvement communautaire	60.894.454	60.894.454	0	0,0%
Arriérés de contribution	1.768.710	1.768.710	0	0,0%
Autres recettes	179.545	179.545	0	0,0%
Financement extérieur	115.703.454	115.703.454	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>399.499.261</b>	<b>399.499.261</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

**TABLEAU 3 : RÉSUMÉ DU BUDGET DES DÉPENSES 2020 DE LA COMMUNAUTÉ**

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	UC
Institutions de la Communauté	344.405.537	344.405.537	0	0,0%
Obligations statutaires	11.307.660	11.307.660	0	0,0%
Programmes spéciaux dans les États membres	12.050.322	12.050.322	0	0,0%
Paix & Sécurité	31.735.742	31.735.742	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>399.499.261</b>	<b>399.499.261</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

**TABLEAU 4 : RÉSUMÉ DU BUDGET 2020 DES INSTITUTIONS**

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	UC
Commission de la CEDEAO	239.787.813	239.787.813	0	0,0%
Parlement de la CEDEAO	20.939.304	20.939.304	0	0,0%
Cour de Justice de la Communauté	16.938.263	16.938.263	0	0,0%
Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)	47.898.903	47.898.903	0	0,0%

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	UC
Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent (GIABA)	11.094.910	11.094.910	0	0,0%
Bureau de l'Auditeur Général	7.746.344	7.746.344	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>344.405.537</b>	<b>344.405.537</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

**TABLEAU 5 : BUDGET 2020 DES OBLIGATIONS STATUTAIRES**

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	UC
Président de la Conférence (0,5 % du prélèvement communautaire de l'État membre)	422.888	422.888	0	0,0%
Président de la Conférence (1.200.000 UC)	1.200.000	1.200.000	0	0,0%
Bureaux nationaux de la CEDEAO (4,5% du prélèvement communautaire)	9.684.772	9.684.772	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>11.307.660</b>	<b>11.307.660</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

**TABLEAU 6 : RÉSUMÉ DU BUDGET 2020 DES PROGRAMMES SPÉCIAUX/INTERVENTION DANS LES ÉTATS MEMBRES**

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	UC
Fonds régional de la CEDEAO pour l'alimentation et l'agriculture	2.000.000	2.000.000	0	0,0%
Réserve alimentaire régionale de la CEDEAO	500.000	500.000	0	0,0%
Électrification rurale & Initiative LPG	1.909.855	1.909.855	0	0,0%
Foire commerciale de la CEDEAO	638.832	638.832	0	0,0%

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMA NDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTAN T	UC
Centre régional de formation de la CEDEAO, Lomé	179.823	179.823	0	0,0%
Dépôt logistique de la CEDEAO (Lungi)	6.821.812	6.821.812	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>12.050.322</b>	<b>12.050.322</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

**TABLEAU 7 : RÉSUMÉ DU BUDGET 2020 POUR LA PAIX ET LA SECURITE**

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTE	RECOMMANDATION DU CAF	ECART	
	UC	UC	MONTANT	UC
Fonds de la Paix	6.700.000	6.700.000	0	0,0
ECOMIB	500.000	500.000	0	0,0
ECOMIG	14.419.309	14.419.309	0	0,0
Centre International de Coordination (CIC)	10.116.433	10.116.433	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>31.735.742</b>	<b>31.735.742</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

57. Les ratios relatifs au projet de budget 2020 des institutions de la Communauté se présentent comme suit :

Frais de fonctionnement administratif	-	<b>27,4%</b>
Dépenses liées aux Programmes	-	<b>72,6%.</b>

**Point 9: Présentation et Examen du Projet d'Ordre du Jour de la 56<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO**

58. Le Président de la Commission a présenté le projet d'ordre du jour de la 56<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

59. Après amendements, le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour annexé au présent rapport.

**POINTS POUR APPROBATION**

**Point 10 : Présentation du Rapport de la 4<sup>ème</sup> Réunion des Ministres de la CEDEAO en Charge du Travail et de l'Emploi (Abuja, le 19 juillet 2019)**

60. Au nom du Ministre du Travail et de l'Emploi de la République du Niger, M. Mohamed BEN OMAR, la Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires

étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'Extérieur, Madame Lamido Ousseini-Salamatou Bala Goga, a présenté au Conseil le rapport de la 4<sup>ème</sup> réunion des ministres en charge du Travail et de l'Emploi des Etats membres de la CEDEAO, tenue le 19 juillet 2019 à Abuja. Cette rencontre ministérielle a été précédée d'une réunion d'experts/assemblée générale du Forum de Dialogue social de la CEDEAO du 16 au 18 juillet 2019 qui, à l'issue des délibérations a recommandé pour validation les documents suivants:

*i. Le Programme régional du Travail décent (PRTD) de la CEDEAO*

61. Le PRTD a été formulé dans l'objectif de promouvoir une croissance économique et un développement social soutenus dans l'espace CEDEAO en ciblant des interventions dans trois domaines prioritaires clés qui consistent à: a) promouvoir des opportunités d'emploi décent pour les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants et les personnes handicapées; b) étendre la couverture de la protection sociale en vue de se conformer à la convention générale de sécurité sociale et encourager l'inclusion des travailleurs des secteurs rural et informel; et c) appliquer les normes internationales du travail à travers la ratification des textes juridiques de l'OIT, le renforcement du dialogue social dans la région ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de la politique régionale sur les migrations.

*ii. La Directive sur les Normes minimales pour l'Harmonisation du Droit du Travail dans l'espace CEDEAO.*

62. La directive fixe les normes minimales de travail pour les États membres de l'Espace, tout en respectant la diversité des traditions juridiques, des systèmes de relations de travail, des domaines de réglementation et des pratiques existant au sein de la CEDEAO. Elle est subdivisée en douze (12) parties reflétant les normes fondamentales du travail exprimées dans la Déclaration de Principes et de Droits au Travail de l'OIT, la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ainsi que le Traité de la CEDEAO.

63. Pour conclure, la présentatrice a invité le Conseil à examiner et adopter formellement le rapport de la 4<sup>ème</sup> réunion des ministres en charge du travail et de l'emploi, puis à adopter le Programme régional du Travail décent (PRTD) de la CEDEAO et la Directive sur les Normes minimales pour l'Harmonisation du Droit du Travail dans l'espace CEDEAO.

64. Le Conseil a approuvé le rapport.

**Point 11: Présentation du Rapport de la 16<sup>ème</sup> Réunion des Ministres des Postes et Télécommunications/ TIC**

65. Le Ministre des Postes, Télécommunications et de l'Economie numérique de la République du Niger, S.E. Sani Maigochi, a présenté le rapport de la 16<sup>ème</sup> réunion des Ministres des Postes et Télécommunications/TIC, mettant en lumière les principaux résultats de cette réunion tenue le 4 octobre 2019 à Ouagadougou, au Burkina Faso. Entre autres principaux résultats de la réunion figurent l'adoption de

la Politique de la CEDEAO relative à l'accessibilité des TIC pour les Personnes handicapées et les Directives sur l'Analyse et la Réglementation du Marché.

- i. *la Politique de la CEDEAO relative à l'accessibilité des TIC pour les Personnes handicapées*

66. En ce qui concerne la Politique d'accessibilité des TIC de la CEDEAO pour les Personnes handicapées, plus de trente-cinq (35) millions de personnes vivent avec un handicap au sein de la CEDEAO. L'objectif global de la Politique de la CEDEAO relative à l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées est de garantir à ces derniers l'accès aux applications et services des TIC pour leur permettre de participer pleinement et efficacement aux activités de la société.

- ii. *les Directives sur l'Analyse et la Réglementation du Marché*

67. Concernant les directives sur l'analyse et la réglementation du marché, l'article 19 de l'Acte additionnel A/SA 2/01/07 sur l'accès et l'interconnexion aux réseaux et services du secteur des TIC prévoit aux points 2 (b) et (c) que la Commission de la CEDEAO s'engage à effectuer ce qui suit:

- (i) la publication des directives sur l'analyse du marché et l'évaluation de la puissance significative sur le marché ;
- (ii) la publication d'une recommandation sur les marchés pertinents des biens et services dans le secteur des télécommunications à soumettre en vue d'une réglementation *ex ante*.

68. Après la présentation, le Conseil des Ministres a entériné le rapport.

**Point 12: Présentation d'un Mémoire relatif au Rapport de la première Réunion des Ministres en charge des Hydrocarbures dans les pays de la CEDEAO**

69. Au nom du Président du Conseil des ministres en charge des hydrocarbures, le Ministre de la Renaissance culturelle, des Arts et de la Modernisation sociale de la République du Niger, M. Assoumana Mallan Issa, a présenté le rapport de la 1<sup>ère</sup> réunion des Ministres en charge des hydrocarbures dans les pays de la CEDEAO, tenue le 18 juillet 2019 à Niamey. Il a souligné que les textes ci-après ont été adoptés à cette occasion et recommandés à l'adoption du Conseil des Ministres de la CEDEAO: le projet d'Acte additionnel relatif à la Politique de développement des hydrocarbures de la CEDEAO, accompagné de sa Matrice de mise en oeuvre, et le projet de Règlement sur le programme régional de facilitation de l'approvisionnement en produits pétroliers dans l'espace CEDEAO.

- i. *La Politique de développement des hydrocarbures et sa matrice de mise en oeuvre ;*

70. Elle vise à accroître les revenus, à préserver l'environnement et, surtout, à permettre aux populations et aux communautés affectées de bénéficier des recettes

provenant des activités minières. Cette politique est articulées autour des points suivants: les défis/entraves au développement du secteur pétrolier de la région, les questions relatives à l'octroi de licences et au contenu local, le régime fiscal, la gouvernance, la sécurité au travail, les normes de qualité et, enfin, la stratégie de mise en œuvre.

*ii. Le Programme régional de facilitation de l'approvisionnement en produits pétroliers dans l'espace CEDEAO*

71. Ce programme s'intéresse particulièrement aux aspects suivants: un état des lieux de l'industrie pétrolière de la région, l'identification des principales contraintes et aux barrières liés à l'approvisionnement en produits pétroliers, l'analyse de la demande future en produits pétroliers, la mise au point de données de référence pour les projets régionaux intégrés en matière d'infrastructures et de mesures d'amélioration de l'efficacité des raffineries, la déclinaison d'un programme régional proposé, ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'action avec, entre autres, l'identification de projets intégrés concrets de construction de pipelines.

72. A la suite de la présentation, le Conseil a entériné le rapport et convenu de recommander l'acte additionnel qui l'accompagne à l'approbation de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Le Conseil a également adopté le règlement sur le programme régional pour faciliter l'offre en produits pétroliers dans la zone CEDEAO.

**Point 13: Présentation du Rapport de la 6<sup>ème</sup> réunion des Ministres de la Culture de la CEDEAO**

73. Le rapport de la 6<sup>ème</sup> réunion des Ministres de la Culture de la CEDEAO, tenue le 17 juillet 2019 à Cotonou, République du Bénin, a été présenté par M. Assoumana Mallam ISSA, Ministre de la Renaissance culturelle, des Arts et de la Modernisation sociale de République du Niger, qui avait présidé les travaux.

74. L'objectif principal de cette réunion était l'adoption d'un document de Politique culturelle régionale et de son Plan d'action, d'une part, et d'autre part, du Plan d'action régional 2019-2023, pour la restitution des biens culturels africains à leurs pays d'origine.

*i. La Politique culturelle de la CEDEAO*

75. Le document de politique s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques (le patrimoine culturel et la diversité; les industries culturelles et créatives et le marché régional ; la culture de la paix et l'éducation culturelle ; la propriété intellectuelle ; la gouvernance et les systèmes d'information. Elle vise en outre neuf (9) objectifs stratégiques, 23 actions et 87 activités.

*ii. Le Plan d'action pour le retour des biens culturels africains à leurs pays d'origine*

76. Le Plan régional d'action 2019-2023, pour le retour des biens culturels africains à leurs pays d'origine, repose sur trois (3) axes stratégiques (renforcement des

capacités des parties prenantes; renforcement de la protection, amélioration de la promotion et transmission du patrimoine culturel; coopération régionale et internationale). Il vise en outre six (6) objectifs stratégiques, quatorze (14) actions et trente-trois (33) activités.

77. A la suite de la présentation, le Conseil a entériné le rapport.

**Point 14: Présentation du Rapport de la 5<sup>ème</sup> réunion des Ministres des Finances sur le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO**

78. Le rapport de la 5<sup>ème</sup> réunion des Ministres des Finances de la CEDEAO consacrée au Tarif extérieur commun, tenue le 22 novembre 2019 à Abuja, a été présenté par M. Mambureh Njie, Ministre des Finances de la République de Gambie.

79. Il est indiqué dans le rapport que les évaluations effectuées par la Commission de la CEDEAO dans les Etats membres, entre août et octobre 2019, ont révélé que les Etats membres n'avaient pas entamé la mise en application du tarif extérieur commun (TEC) au même moment et qu'en outre, presque tous ceux d'entre eux ayant mis en place la taxe d'ajustement à l'importation (TAI) n'avaient pas encore terminé le processus de convergence vers le TEC. En outre, aucun Etat membre n'a procédé à l'application de la Taxe de protection supplémentaire (TPS), compte tenu de sa complexité.

80. Pour les raisons indiquées ci-dessus et compte tenu du fait qu'en dehors du Cabo Verde, les quatorze (14) autres Etats membres appliquent déjà le TEC et la TAI, les Ministres des Finances, réunis le 22 novembre 2019, ont approuvé la prolongation de la période de mise en œuvre des mesures de protection supplémentaires, ce qui donnera lieu à l'élaboration d'un Règlement.

81. Le principal objectif du projet de règlement est de prolonger de trois (3) ans la période de mise en œuvre des mesures de protection supplémentaires, pour permettre aux Etats membres de mener à bien le processus de convergence.

82. A la suite de la présentation, le Conseil a approuvé le rapport et le projet de Règlement qui l'accompagne.

**Point 15: Présentation du Rapport de la 10<sup>ème</sup> réunion des Ministres du Commerce sur les concessions tarifaires au titre de l'offre d'accès au marché de la CEDEAO, dans le cadre de la Zone de la zone de libre-échange continentale africaine**

83. Le rapport de la 10<sup>ème</sup> réunion des Ministres du Commerce de la CEDEAO (ECOMOT) sur les concessions tarifaires liées à l'offre d'accès au marché de la CEDEAO dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), tenue les 4 et 5 décembre 2019 à Abuja, a été présenté par M. Carlos Kingsley Ahenkorah, Vice-ministre du Commerce et de l'Industrie de la République du Ghana, au nom de M. Sadou Seydou, Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur privé de la République du Niger, qui avait présidé la réunion.

84. Dans sa présentation, il a ainsi indiqué que les Ministres du Commerce ont recommandé au Conseil pour examen le projet de liste commune de concessions tarifaires de la CEDEAO (184 lignes tarifaires pour la liste des exclusions et 429 lignes tarifaires pour celle des produits sensibles), ainsi qu'un calendrier de démantèlement. Par ailleurs, les Ministres du Commerce ont pris acte de la demande faite par la République fédérale du Nigeria, pour l'examen de 24 lignes tarifaires supplémentaires sur la liste des exclusions et 41 lignes tarifaires sur celle des produits sensibles.

85. Ils ont également fait des recommandations concernant un certain nombre de sous-secteurs devant servir de base à l'élaboration de la liste d'engagements spécifiques des Etats membres concernant le commerce des services, laquelle sera transmise à la Commission de la CEDEAO aux fins de consolidation. D'autre part, les Ministres du Commerce ont pris note du rapport relatif à la révision de la politique régionale des services et approuvé le document, en vue de sa publication par la CNUCED. En outre, le Commissaire a souligné que les Ministres du Commerce ont pris note du rapport relatif à la position de la CEDEAO sur la question des nominations au Secrétariat de la ZLECA, et appelé à la solidarité.

86. Les Ministres du Commerce ont été informés de la demande de soutien reçue de la République de Sierra Leone, en faveur du candidat qu'elle présente au poste de Secrétaire général du Secrétariat de la ZLECA. Ils ont en outre pris note du rapport relatif à l'élaboration du Plan directeur 2030 de la CEDEAO concernant le commerce de services, avant d'approuver le document qui représente un programme régional en matière de commerce de services.

87. S'agissant de la suppression progressive du prélèvement communautaire de la CEDEAO dans le cadre des échanges intra-africains, les Ministres du Commerce ont recommandé la suspension de la mise en œuvre de l'article 7 du Protocole de la ZLECA sur le Commerce des biens, en attendant que d'autres sources de financement soient trouvées, ainsi que l'accélération du processus de recrutement à l'Autorité régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC).

88. Après les délibérations consacrées à ce point et les explications fournies, le Conseil a entériné le rapport.

**Point 16: Présentation d'une Résolution sur les Documents Techniques Communs Harmonisés (DTCH) pour l'enregistrement des médicaments à usage humain dans l'espace CEDEAO**

89 Le Ministre de la Santé du Togo, le Professeur Moustafa Muiyawa a présenté la résolution convenue par la 19<sup>ème</sup> Assemblée des Ministres de la Santé à Banjul, en juin 2018, concernant les Documents techniques communs harmonisés (DTCH) pour l'enregistrement des médicaments à usage humain dans l'espace CEDEAO.

90. Il a mis en relief le problème de la circulation de faux médicaments dans la région et la nécessité d'une approche régionale en matière d'enregistrement, en vue



de faciliter l'accès à des médicaments de bonne qualité et à un coût abordable à l'ensemble des citoyens de la CEDEAO.

91. Le Conseil a examiné et entériné la Résolution

**Point 17: Présentation d'une Résolution sur l'inclusion de la Stratégie de transition de la lutte contre le paludisme à la pré-élimination dans les plans nationaux de développement**

92. Le Directeur général de l'OOAS a présenté la résolution au nom du Secrétaire permanent du ministère fédéral de la Santé du Nigeria, Alhaji Abdullahi Abdulaziz.

93. Il a expliqué que ladite résolution avait été convenue lors de la 20<sup>ème</sup> Assemblée des Ministres de la Santé, en mai 2019 à Cotonou, et exhortait tous les Etats membres à inclure dans leurs plans nationaux de développement la stratégie de transition de la phase de contrôle à celle de la pré-élimination du paludisme.

94. D'autre part, il a souligné que la mortalité liée au paludisme représente un lourd fardeau pour la région et que l'Afrique de l'Ouest enregistre 40 pour cent des cas de paludisme dans le monde, d'où la nécessité d'une approche multisectorielle et à plusieurs volets pour l'élimination de cette maladie.

95. Le Conseil a examiné et entériné la résolution

**Point 18: Présentation du Rapport de la 21<sup>ème</sup> Réunion du Comité ministériel (CMG) du GIABA**

96. La Ministre déléguée, chargée de l'Intégration et des Nigériens à l'étranger, Madame Lamido Ousseini Salamatou Bala Goga, au nom du Ministre des Finances du Niger, Présidente du GMC, a présenté le Rapport de la 21<sup>ème</sup> Réunion Ministérielle du GIABA tenue à Saly, République du Sénégal le 16 novembre 2019 au Conseil.

97. Elle a mis en relief les recommandations ci-après, issues de cette réunion et soumises à l'approbation du Conseil:

- a. Dotation du Secrétariat du GIABA en effectifs adéquats;
- b. Exhortations Autorités politiques de fournir des ressources adéquates aux services de renseignements financiers (SRF) des Etats membres du GIABA ;
- c. Entériner l'acceptation de l'octroi du statut d'observateur au GIABA à l'Agence allemande pour la Coopération internationale (GIZ) et à l'Alliance pour l'Inclusion financière (AIF).

98. Le Conseil a examiné et approuvé les recommandations contenues dans le rapport.

## **POINTS POUR INFORMATION**

### **Point 19: Présentation et examen de Rapport sur l'opérationnalisation de la Radio régionale de la CEDEAO**

99. Le Ministre de la Communication de la République du Niger, S.EM. Habi Mahamadou Salissou, a présenté un compte rendu sur l'état d'avancement du projet de la Radio régionale de la CEDEAO, en rappelant les circonstances historiques qui ont conduit à sa création. Dans ce cadre, il a souligné que l'un des principaux facteurs entravant les efforts d'intégration de la CEDEAO concerne le manque de connaissance, par les citoyens de la région, des programmes, des activités et objectifs de l'organisation régionale.

100. En outre, le Ministre a expliqué que c'est en reconnaissance de la polyvalence de la radio, en tant que moyen efficace de communication de masse, que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, à l'occasion de leur 24ème session ordinaire tenue les 15 et 16 décembre 2000 à Bamako, au Mali, avaient adopté une Politique de l'Information et de Communication de la CEDEAO.

101. Ladite politique prévoit la création d'une station de radio et de télévision de la CEDEAO, avec le soutien des Etats membres. Toutefois, faute de ressources suffisantes, le projet n'a pu être réalisé au cours de la dernière décennie. L'espoir de voir se réaliser le rêve de la création de services de radiodiffusion a été ravivé lorsque la Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL), lors de son retrait du Liberia en mars 2018, a transféré sa radio à la Commission de la CEDEAO.

102. S.E. Salissou a souligné que, depuis cette date, différentes démarches ont été entreprises par la Commission de la CEDEAO en vue de permettre la mise en service de la station en tant que radio régionale de la CEDEAO, notamment le transfert officiel, la signature d'un Accord de siège et l'organisation de réunions d'experts et de réunions ministérielles.

103. Il a conclu la présentation en informant le Conseil que les Ministres de l'Information de la CEDEAO, lors de leur réunion tenue le 9 décembre 2019 à Abidjan, ont adopté l'ensemble des recommandations faites par les experts.

104. Le Conseil a pris note des informations fournies.

### **Point 20: Présentation et examen d'un Mémoire sur les candidatures présentées par les Etats membres de la CEDEAO à des postes au sein d'organisations internationales et régionales**

105. Dans un souci d'harmonisation et afin d'accroître les chances des Etats membres présentant des candidats à des postes vacants au sein d'organisations internationales et régionales, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, lors de sa 49ème session tenue le 4 juin 2016 à Dakar, avait invité les Etats membres concernés à soumettre les candidatures au Président du Conseil des Ministres, pour qu'un arbitrage soit engagé afin d'aboutir à une candidature unique qui recevra le soutien plein et entier de la Communauté.

106. Des demandes de soutien avaient été reçues pour 33 postes et, au 12 décembre 2018, seulement 8 d'entre eux restaient à pourvoir. A la suite des consultations engagées, certains pays ont retiré leurs candidatures aux postes qu'ils visaient, afin d'accroître les chances de sélection de la région CEDEAO. Pour le poste de membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour la période 2020 – 2021, le Ghana et le Liberia ont retiré leurs candidatures au profit du Niger. De même, le Sénégal a retiré sa candidature au profit du Ghana, pour le siège du Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Par conséquent, seul le poste de Président de l'Union Africaine, au titre de la période 2022 – 2023, pour lequel deux Etats membres de la CEDEAO (Sénégal et Togo) ont sollicité un soutien, nécessitera un arbitrage, après consultation des deux Etats concernés.

107. Les listes des demandes et des postes vacants à pourvoir par des Etats membres de la CEDEAO au sein des Nations Unies en 2020, sont annexées au présent rapport.

108. Afin de se faciliter la tâche, le Conseil a exhorté les Etats membres à : (i) notifier à la Commission de la CEDEAO leur intention de présenter des candidatures à des postes internationaux et régionaux, tout en sollicitant le soutien de la Communauté ; (ii) fournir des informations précises et complètes concernant lesdits postes (dates des élections, cv des candidats, etc.).

109. Le Conseil a pris note des informations fournies.

**Point 21 : Présentation des rapports des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> réunions ordinaires de l'Assemblée des Ministres de la Santé de la CEDEAO**

110. Les rapports issus des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> réunions ordinaires de l'Assemblée des Ministres de la Santé de la CEDEAO ont été présentés respectivement par le Professeur Moustafa Muiyawa, Ministre de la Santé du Togo et par le Directeur général de l'Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS).

111. Lors de la 19<sup>ème</sup> réunion ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2018 à Banjul, en Gambie, les ministres ont reçu, discuté et adopté le rapport de la réunion annuelle des experts en santé des États membres de la CEDEAO, et approuvé des résolutions portant sur ce qui suit :

- Le Plan stratégique régional sur les laboratoires des États Membres de la CEDEAO ;
- Le Plan stratégique régional sur la santé mentale en Afrique de l'Ouest ;
- Le Règlement portant établissement et définition des procédures de fonctionnement de la Biobanque Régionale de la CEDEAO ;
- Les Documents techniques communs (DTC) pour l'enregistrement des médicaments à usage humain dans l'espace CEDEAO ;
- La Déclaration de Banjul des Premières Dames sur l'élimination de la fistule obstétricale dans l'espace CEDEAO.

112. Par ailleurs, sur recommandation des experts de la santé, les ministres ont approuvé le plan du Directeur général visant à concentrer les interventions de l'OOAS sur cinq grands domaines thématiques, notamment (i) la Santé maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent (SMNIA) ; (iii) la Prévention et le Contrôle des maladies transmissibles et non transmissibles ; (ii) les Médicaments et Vaccins ; (iv) le développement de Normes de qualité et de Centres d'excellence ; (v) les informations sanitaires concernant spécifiquement la région.

113. En outre, les ministres ont procédé à un échange de vues sur certaines bonnes pratiques dans leur pays, dont deux ont particulièrement été saluées, notamment la gestion des centres de santé par l'utilisation du modèle d'externalisation au Togo et la numérisation de la gestion communautaire intégrée des maladies de l'enfant au Burkina Faso.

114. Lors de la 20<sup>ème</sup> réunion ordinaire de l'Assemblée, tenue le 3 mai 2019 à Cotonou, en République du Bénin, les ministres ont adopté le Rapport annuel sur la santé pour 2018 à l'issue de discussions axées sur la faiblesse de la collaboration intersectorielle et transfrontalière, la contrefaçon de médicaments et la faiblesse des autorités nationales de réglementation des médicaments et vaccins, la résurgence des maladies non transmissibles qui méritent une attention plus accrue et les efforts du Directeur général visant à instituer une prudence financière et une gestion avisée des ressources sanitaires.

115. En outre, les ministres ont demandé à l'OOAS d'élaborer une stratégie régionale transfrontalière de lutte contre les maladies et de promotion de la santé, et ont également convenu que les États membres devraient :

- i. Renforcer les agences de réglementation des médicaments en les rendant autonomes ;
- ii. Promouvoir et encourager la fabrication régionale de médicaments ;
- iii. Convenir d'un processus harmonisé d'enregistrement des médicaments dans la région.

116. Par ailleurs, les ministres ont reçu, examiné et adopté le rapport de la réunion annuelle des experts sanitaires des États membres de la CEDEAO, et ont approuvé les résolutions portant sur ce qui suit :

- L'inclusion dans les plans nationaux de développement d'une stratégie permettant de passer de la phase de la lutte contre le paludisme à celle de la pré-élimination ;
- La création de l'Agence régionale de la CEDEAO pour la réglementation pharmaceutique ;
- La désignation de pays devant siéger au Conseil d'administration du Centre régional de contrôle des maladies (CEDEAO-CRCM) ;
- Le Plan régional de préparation et d'intervention en cas d'urgence sanitaire ;
- Les directives communautaires sur la "Réglementation du transfert des produits biologiques dans l'espace CEDEAO" ;
- Le Plan stratégique régional 2020-2024 sur la santé des personnes âgées.

117. A la suite de la présentation, le Conseil a pris note des rapports et des résolutions qui les accompagnent.

### **DIVERS**

118. Aucune question n'a été soulevée au titre de cette rubrique.

### **Adoption du Rapport**

119. Le présent rapport a été adopté après amendements.

### **Cérémonie de clôture**

120. Dans son mot de clôture, le Président du Conseil, S.E.M. Kalla Ankourao, a adressé ses remerciements aux membres du Conseil pour leurs contributions constructives aux délibérations, ainsi que pour l'esprit de camaraderie qui a prévalu tout au long de la réunion. Il a ensuite déclaré clos les travaux de la quatre-vingt-troisième session ordinaire du Conseil, en souhaitant aux participants un bon retour vers leurs destinations respectives.

**FAIT A ABUJA, LE 19 DECEMBRE 2019**

**POUR LE CONSEIL,**

**LE PRESIDENT,**



**S.E.M. KALLA ANKOURAO**

**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION,  
DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES NIGERIENS A L'EXTERIEUR**





## QUATRE-VINGT-TROISIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO

Abuja, 17 - 19 décembre 2019

### MOTION DE REMERCIEMENTS

---

Les membres du Conseil des Ministres de la CEDEAO, réunis du 17 au 19 décembre 2019 à Abuja, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Muhammadu BUHARI, Président de la République fédérale du Nigeria et à son gouvernement, ainsi qu'au peuple nigérian pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé, ainsi que pour les excellentes facilités qui ont permis le bon déroulement et le succès de leurs travaux.

**FAIT A ABUJA, LE 19 DECEMBRE 2019**

**LE CONSEIL**